

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

21 MAI 2019

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue mardi, le 21 mai 2019 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1ère avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5

Sont absents : Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil, à l'exception de Monsieur Dany Bergeron, ce dernier étant en déplacement à l'extérieur du territoire.

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.
Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Règlement 286-2019 – Avis de motion et présentation
3. FAIR 2019 – Engagement d'un préposé à l'entretien
4. Enseignes - Images de Marque de La Haute-Gaspésie – Autorisation d'achat
5. Tourisme Gaspésie – Délégué(e) à l'AGA
6. Équipement de protection personnelle en sauvetage nautique – Autorisation d'achat
7. Assainissement des eaux Gros-Morne – Rencontre de présentation à déterminer
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

094-05-2019 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 286-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 631 007 \$

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 286-2019 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la Route de l'Église – Secteur Gros-Morne;
- dépose le projet de règlement numéro 286-2019 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 631 007 \$ pour la Réfection de la Route de l'Église – Secteur Gros-Morne.*

095-05-2019 FAIR 2019 – ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Considérant que la résolution 088-05-2019 dans le cadre de l'octroi d'une aide financière au programme FAIR – Volet 4 a été déposée à la MRC de La Haute-Gaspésie le 13 mai 2019 ;

Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis embauche Monsieur Réal Beaulieu au poste de préposé à l'entretien dans le cadre du programme FAIR – Volet 4 selon les conditions salariales énoncées lors du dépôt du projet.

La présente résolution est conditionnelle à l'obtention de l'approbation de la MRC de La Haute-Gaspésie

Proposition adoptée.

096-05-2019 ENSEIGNES - IMAGES DE MARQUE DE LA HAUTE-GASPÉSIE – AUTORISATION D'ACHAT

Considérant que Concept K a déposé un prix ajusté pour la fourniture et l'installation d'enseignes à l'image de marque de La Haute-Gaspésie ;

Considérant que le projet d'installation d'enseignes répond aux besoins municipaux visant le développement touristique municipal ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat de trois (3) enseignes au prix de 29 496,84 \$, taxes incluses. Les enseignes seront installées à chaque extrémité de la Municipalité.

QUE le panneau BIENVENUE soit placé au-dessus des désignations de localité soit Gros-Morne, Anse-Pleureuse et Mont-Louis. L'envers de l'enseigne indiquera la mention : À bientôt.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente dépense au Fonds Éolien RIÉ-GIM (poste 59 15850) au montant (taxes nettes) de 16 934,54 \$ et 10 000 \$ en provenance du CLD de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

097-05-2019 TOURISME GASPESIE – DELEGUE(E) A L'AGA

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise et nomme Dany Bergeron, conseiller, à titre de personne déléguée à représenter notre organisme lors des assemblées générales (extraordinaire et annuelle) de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra à la Salle municipale de Percé, 137, route 132 Ouest, le mercredi 29 mai 2019.

Les frais de déplacement sont autorisés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Proposition adoptée.

099-05-2019 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE EN SAUVETAGE NAUTIQUE – AUTORISATION D'ACHAT

Considérant que des appels d'offres sur invitation ont été demandées à 3 fournisseurs d'équipement incendie et/ou sauvetage nautique ;

Considérant que *La Boutique du Plongeur Itée* a répondu à la demande de fournitures pour un coût total 15 855,60 \$ avant taxes, et ce, au meilleur prix ;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat de l'équipement de sauvetage nautique auprès de *La Boutique du plongeur Itée* pour un montant total de 18 229,98 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution au montant de 16 646,40 \$, tx nettes. (SSI-SMDML 5 695\$- Act. Fonct. Incendie 6 000 \$ - Fonds Éolien Northland 4 952\$).

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

100-05-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Claude Bélanger,
il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire